

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trente du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en
Préfecture le

5 OCT. 2022

Etaient présents

Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PRÉ BILLY - AGRÉMENT DE VENTE DE L'ILOT B2/B7 À LA SOCIÉTÉ HALPADES

Par concession d'aménagement, le Grand Annecy a confié la réalisation de la zone d'aménagement concerté de Pré Billy à la Société Teractem, après création de cette ZAC sur le territoire d'Annecy-Pringy.

Pour réaliser le projet, la Société HALPADES se porte acquéreur d'une partie du foncier de l'ilot B, délimitée sur le plan annexé, pour 1.434 m² de terrain.

Le programme immobilier comprend 2.542 m² de surface de plancher pour la réalisation de 35 logements sociaux et de 196 m² de commerces répartis dans 2 bâtiments distincts.

La cession doit se réaliser au prix de 1.219.996 € HT.

LE BUREAU DECIDE :

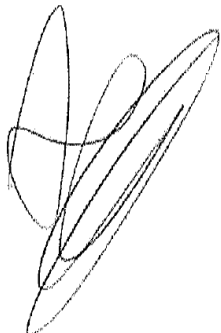
- d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 1 434 m² à la Société HALPADES ;

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.